

UN NOUVEAU DESSEIN EUROPÉEN POUR AMÉLIORER L'EMPLOI ET LA DÉMOCRATIE ?



Claire Versini | *Chargée de projet à Notre Europe - Institut Jacques Delors*

Notre Europe - Institut Jacques Delors et le Mouvement européen - France ont organisé le 9 avril 2014, à Orléans, le sixième débat du cycle « Droit d'inventaire - Droit d'inventer : 60 ans d'Europe, les réussites à conserver - les solutions à inventer » qui a permis aux citoyens présents de se saisir des questions suivantes : « Démocratie et emploi, les défis de l'Union européenne (UE) ».

Stéphane De Laage a introduit le débat en rappelant la nécessité d'utiliser les outils démocratiques à notre disposition, dont le 25 mai, pour aller aux urnes et choisir l'UE que nous voulons. Virginie Timmerman, chargée de projet à Notre Europe - Institut Jacques Delors, a présenté le cycle « Droit d'inventaire - Droit d'inventer » pour lequel des débats citoyens sont organisés dans les 8 euro-circonscriptions françaises autour des quatre enjeux majeurs que sont la démocratie, l'emploi, l'euro et la mondialisation. Le dialogue, animé par Stéphane De Laage, journaliste indépendant et directeur de RCF Loiret, s'est ensuite poursuivi avec le public et les intervenants suivants, autour de deux tables rondes :

- Jessica Chamba, vice-présidente du Mouvement européen - International,
- Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret,
- Jozef Niemiec, vice-président de Solidarnosc et de la Confédération européenne des syndicats.

1. Emploi : la nécessité de politiques de l'emploi coopératives

La problématique de l'emploi, et surtout du chômage, touche actuellement tous les pays de l'UE, et entraîne un climat social délétère avec un accroissement des écarts de richesse et de confort de vie notamment.

Wojtek Kalinowski constate que tous les pays ne sont pas égaux face à la crise, qui n'est pas terminée, et tous les intervenants s'accordent sur le fait que c'est par la reprise économique qu'une solution au chômage sera trouvée.

Karine Gloanec-Maurin et Xavier Beulin précisent que l'UE accuse un sérieux retard en matière de politiques de l'emploi, découlant d'une réalisation partielle des ambitions économiques de l'Union.

Il existe un consensus européen selon lequel il faut éviter l'ultra libéralisme ou l'ultra social, mais cela n'indique pas la tendance à suivre (W. Kalinowski). Cette absence de coopération et ces replis nationaux créent des distorsions « malsaines » (X. Beulin) qui avantage parfois certains pays et ne permettent aucune plus-value européenne. L'impératif du développement durable permet de dépasser ce débat classique. Il s'agit d'intégrer, dans les politiques et les esprits, cette idée de ressource naturelle épuisée et de coordination des politiques économique, environnementale ou sociale encore traitées séparément (W. Kalinowski). Il est



Quelles solutions pour l'emploi ?

Avec la participation de :

- Xavier Beulin, président de la FNSEA² et CESER² Centre,
- Gérard Gautier, président de la CGPME³ du Loiret,
- Karine Gloanec-Maurin, vice-présidente de la Région Centre,
- Wojtek Kalinowski, co-directeur de l'Institut Veblen.

Quelle démocratie pour les citoyens européens ?

Avec la participation de :

- Sophie Auconie, députée européenne,

nécessaire de mutualiser nos moyens et nos ambitions pour non seulement réduire les écarts entre pays, mais aussi faire progresser toute l'UE (X. Beulin).

Si la politique de l'emploi n'est pas une compétence européenne, la crise impose de se pencher sur la question de l'emploi au niveau européen (27 millions de chômeurs, soit 11% de la population active, dans toute l'UE). C'est à ce niveau qu'il faut réfléchir aux leviers à mettre en place pour pousser les États membres à investir dans l'innovation, le progrès, la recherche, afin de relancer une économie qu'il faut par ailleurs réindustrialiser (K. Gloanec-Maurin). Les avancées relatives au SMIC allemand montrent que des mécanismes incitatifs européens peuvent avoir des répercussions positives dans les États membres, y compris dans le « club des gagnants » (W. Kalinowski). Il faut par ailleurs entendre les inquiétudes relatives aux travailleurs détachés, et y répondre. Il s'agit de définir clairement le dumping fiscal et ne pas oublier qu'il est le plus souvent le fait de grandes entreprises qui profitent d'un système à parfaire pour éviter les dérives (K. Gloanec-Maurin, G. Gautier).

Gilles, chef d'entreprise, rappelle que la crise est essentiellement due au monde des banques et de la finance. Il s'interroge donc plutôt sur le pouvoir que peuvent avoir les politiques sur le monde de la finance, mais aussi sur les grandes entreprises qui profitent abusivement des opportunités offertes par le marché unique, notamment en matière d'emploi. Gilles, secrétaire général de la CFDT-Loiret⁴ insiste sur le fait que la règle de l'unanimité freine considérablement les ambitions européennes.

La volonté d'harmonisation fiscale et sociale progresse dans les partis pro-européens notamment. Preuve en est l'adoption de la taxe sur les transactions financières par 11 pays de l'Union européenne⁵ (K. Gloanec-Maurin, J. Niemiec). Un processus similaire se met par ailleurs en place contre les paradis fiscaux. Il faut aussi saluer le fait que la règle de l'unanimité ne soit plus un handicap pour prendre de nombreuses décisions. Cependant, il est vrai que lorsque des acteurs locaux telles que les régions proposent des orientations à la Commission européenne, propositions issues de consultations locales et répondant donc à des besoins clairement identifiés, la Commission s'y oppose parfois, empêchant donc certains acteurs locaux d'exercer leur pouvoir (K. Gloanec-Maurin). Le pouvoir du Parlement européen est lui aussi relatif, comme l'a prouvé la stratégie du blocage du budget en 2013 qui n'a marché qu'un temps, le budget ne pouvant être bloqué indéfiniment (J. Niemiec).



2. Démocratie : comment perfectionner la démocratie européenne ?

La démocratie, semble un peu plus désavouée à chaque élection européenne, enregistrant des taux record d'absentéisme (S. De Laage). Dès lors que le vote, acte démocratique le plus basique, n'est pas utilisé, quelle démocratie pour les citoyens européens ?

Pour la plupart des Européens, la démocratie est un tel acquis qu'il nous faut des « histoires ukrainiennes » pour nous souvenir qu'ailleurs, les valeurs qui semblent acquises sont encore un combat.

L'UE protège ses citoyens, même si elle est jeune et perfectible. Le modèle choisi est perfectible, mais c'est une « nécessité vitale » (S. Auconie). Si la « méthode des petits pas » était une nécessité au lendemain de la Seconde guerre mondiale, dans les années 1980, à l'occasion des élargissements - nécessaires - l'ampleur des mesures institutionnelles à effectuer n'a pas été pris. Depuis, l'UE « traîne donc ce boulet institutionnel » incompréhensible pour les citoyens, qui le rejettent (J. Chamba).

Il serait cependant faux de dire que l'UE n'est pas démocratique, notamment parce que « Bruxelles » déciderait de tout (X. Beulin, J. Chamba). La Commission est bien à l'initiative de la législation européenne, mais ce sont le Conseil de l'UE et le Parlement qui la votent par la suite. Or le Conseil représente les États à travers ses ministres, et le Parlement les citoyens, ce sont donc deux institutions démocratiques (J. Chamba) qui doivent rendre des comptes.

L'un des principaux freins à la démocratisation visible des affaires européennes est l'absence de débat sur le contenu des politiques européennes, y compris à l'occasion des élections européennes. Le fait qu'en France, les partis politiques traitent ces élections comme des élections de second ordre, dans lesquelles ils recyclent ou punissent des personnalités politiques qui n'ont aucune vocation pour leur mandat européen contribue

grandement à transformer ces élections en référendums relatifs au pouvoir exécutif en place (S. Auconie, J.P. Sueur).

Cependant l'innovation du Traité de Lisbonne, qui indique la nécessité d'un lien entre la majorité au Parlement et le président de la Commission européenne, devrait permettre une politisation et une incarnation des politiques et idées européennes. Et si les chefs d'État et de gouvernement décidaient de passer outre, le Parlement européen a la responsabilité de bloquer toute décision ne respectant pas l'esprit de cette mesure (S. Auconie). Il faut cependant que cette politisation soit suivie de politiques réelles et concrètes autres que la PAC (X. Beulin, J. Niemiec), des politiques d'industrialisation et de recherche, notamment.

Par ailleurs, la démocratie européenne se joue aussi au sein des parlements nationaux, comme à l'Assemblée nationale et au Sénat français, où des commissions sont chargées des affaires européennes ainsi que de la transposition de la législation communautaire dans la législation nationale (J.P. Sueur).



Enfin, la démocratie européenne peut aussi se construire dans la rue. Les syndicats peuvent ainsi pousser des citoyens à faire connaître auprès des gouvernements nationaux leurs désirs et exigences quant à la construction européenne (J. Niemiec).

Christophe propose un tryptique pour l'amélioration de la démocratie européenne : « des programmes européens pour les élections européennes ; un exécutif européen qui doit cesser de voter les lois (le Parlement serait le seul détenteur de ce pouvoir) ; une meilleure participation des parlements nationaux à l'élaboration des lois ». Pour Dominique, une euro-circonscription unique serait un grand progrès.

Si l'association des parlements nationaux est une idée pertinente, il ne faut pas oublier que la mise en œuvre des législations transposées nécessite des moyens que les institutions nationales ne sont pas toujours prêtes à octroyer. L'idée d'une euro-circonscription unique a été portée, par Andrew Duff notamment, et permettrait en effet une politisation européenne. Il faudrait cependant définir des quotas afin que sur les territoires, les candidats soient audibles et lisibles (J. Chamba, S. Auconie). Il s'agirait par ailleurs d'être en mesure d'influencer réellement la législation européenne au moment où elle se construit. La France est typiquement dans une attitude de réaction à des directives sur lesquelles elle a eu peu d'influence, alors que les Britanniques sont plus enclins à influencer un texte qu'ils ont ensuite moins de mal à transposer (J. Chamba).

Quant à la démocratisation des institutions par l'utilisation d'autres langues que l'anglais, proposée par Marcelle, candidate « Europe, Démocratie, Esperanto », même s'il serait idéal de pouvoir tout traduire en 12h, ou de tous parler l'Esperanto, à court terme et dans un souci d'efficacité, l'anglais reste la solution la plus adaptée (S. Auconie). Il ne faut cependant pas oublier que les textes sont rapidement et systématiquement traduits, tout comme les débats, afin de permettre à tous de participer.

3. Citoyenneté : à la recherche d'un nouveau dessein européen ?

Philippe, professeur d'université, pointe du doigt l'absence de grand projet européen comme la cause principale de la désaffection et du désintérêt des citoyens pour l'UE. Pour Guy, la paix ne suffit plus, il faut inventer un nouveau dessein européen.

Il faut tout de même rendre hommage aux pères fondateurs en saluant 60 ans de paix dans l'Union (K. Gloanec-Maurin). Par ailleurs, dans la mondialisation, les États membres ne sont que des confettis à eux seuls, et l'UE nous permet de faire entendre notre voix (S. Auconie, X. Beulin).

Cependant, les 60 premières années de construction européenne ont donné une dimension fortement économique à l'identité européenne, mettant de côté le progrès et l'égalité entre pays qui animait pourtant l'esprit des pères fondateurs. Il s'agit donc de ne pas s'éloigner de « l'Europe charnelle » (K. Gloanec-Maurin) et de proposer un nouveau projet citoyen qui sorte des débats institutionnels (W. Kalinowski).

Plusieurs pistes ont été évoquées. Philippe propose ainsi de relancer de grands projets européens de recherche auxquels on donnerait les moyens tant financiers que politiques de réussir. L'UE est à l'avant-garde des progrès dans le domaine environnemental, mais là encore des efforts restent à faire quand à l'application des normes et valeurs qu'elle prône en la matière (X. Beulin). L'UE doit proposer un projet de « transition [écologique] juste » et redonner de l'espérance au citoyen (J. Niemiec).

Sur un plan plus pratique, les jumelages européens doivent être promus pour redonner du sens au projet européen dans les territoires (K. Gloanec-Maurin). L'information auprès des jeunes est primordiale, or les manuels scolaires ne présentent pas l'UE comme un projet fédérateur (X. Beulin).

De tels projets et orientations ont besoin d'hommes politiques de premier plan et à la hauteur des ambitions de l'UE. Tous les intervenants s'accordent à dire que depuis Jacques Delors, aucun homme politique n'a été en mesure de promouvoir un tel projet. La faute, selon eux, en revient aux chefs d'État et de gouvernement qui ne souhaitent pas qu'un « super-Delors puisse leur faire ombre » (X. Beulin).

Il s'agit donc de trouver des voix influentes pour aller non pas vers plus ou moins d'Europe, mais « mieux d'Europe » (X. Beulin) afin de redonner tout son sens citoyen et démocratique au projet européen.

Les photos et le podcast du débat sont disponibles sur notre site Internet.

1. Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
2. Comité économique, social et environnemental régional
3. Confédération générale des petites et moyennes entreprises
4. Confédération française nationale du travail
5. Pour connaître la position des parlementaires européens élus en France sur cette question : Yves Bertoncini et al., « Le vote des parlementaires européens élus en France », *Études & Rapports No. 104, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, mai 2014.

Sur les mêmes thèmes...

QUELLE PLACE POUR L'UE FACE À L'EMPLOI DANS LA MONDIALISATION ?

Virginie Timmerman, *Synthèse du 5^{ème} débat « Droit d'inventaire – Droit d'inventer »*, *Notre Europe – Institut Jacques Delors*, mai 2014

UNION EUROPÉENNE, DÉMOCRATIE ET EURO

Virginie Timmerman, *Synthèse du 4^{ème} débat « Droit d'inventaire – Droit d'inventer »*, *Notre Europe – Institut Jacques Delors*, mai 2014

UNION EUROPÉENNE, EMPLOI ET DÉMOCRATIE

Virginie Timmerman, *Synthèse du 3^{ème} débat « Droit d'inventaire – Droit d'inventer »*, *Notre Europe – Institut Jacques Delors*, mai 2014

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES : LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2014

Yves Bertoncini et Thierry Chopin, *Études & Rapport No. 104, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, avril 2014

INVENTER LES POLITIQUES EUROPÉENNES DE DEMAIN

Virginie Timmerman, *Synthèse du 2^{ème} débat « Droit d'inventaire – Droit d'inventer »*, *Notre Europe – Institut Jacques Delors*, mars 2014

UNION EUROPÉENNE, EMPLOI ET MONDIALISATION

Virginie Timmerman, *Synthèse du 1^{er} débat « Droit d'inventaire – Droit d'inventer »*, *Notre Europe – Institut Jacques Delors*, janvier 2014

UNIS DANS LA DIVERSITÉ : HYMNES ET DRAPEAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Pierre-Robert Cloet, Bénédicte Legué et Kerstin Martel, *Études & Rapports No. 102, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, décembre 2013

VERS UNE EUROPE SOCIALE RENFORCÉE ?

Marie Billotte et Sofia Fernandes, *Synthèse, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, juillet 2013

CONCURRENCE SOCIALE DANS L'UE : MYTHES ET RÉALITÉS

Kristina Maslauskaitė, *Études et Rapports No. 97, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, juin 2013

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe – Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © *Notre Europe – Institut Jacques Delors*

